

Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis SA/NV

qui se tiendra à Bruxelles le 9 avril 2009

PROCURATION

Si vous souhaitez vous faire représenter à cette Assemblée, il y a lieu de nous renvoyer le présent document à l'adresse mentionnée à la fin de ce document.

Attention ! Nous rappelons que (i) pour les actionnaires dont les actions sont enregistrées auprès d'une banque ou de tout autre organisme financier, il est indispensable d'également procéder au blocage de leurs actions via leur institution financière et (ii) pour les actionnaires détenteurs d'actions physiques, il est également indispensable soit de déposer leurs actions auprès de la société ou de donner instruction à leur institution financière auprès de laquelle ils déposent leurs actions d'aviser la société de leur intention de se faire représenter.

Le/la soussigné(e)

Nom/Dénomination :

Prénom

Adresse :

Propriétaire de actions Fortis

Déposées auprès de

DECLARE avoir été informé(e) de la tenue :

de l'**Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis SA/NV** qui se tiendra
le jeudi 9 avril 2009 à 10 h, aux Palais 1 et 3 de Brussels Expo, Place de Belgique 1 à 1020 Bruxelles.

SOUHAITE se faire représenter :

à l'Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis SA/NV pour tous les points à l'ordre du jour
et donne à cet effet pouvoir, avec faculté de substitution, à :

Nom, Prénom (1) :

Adresse :

(1) *Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, Fortis en désignera un qui vous représentera à l'Assemblée et votera dans le sens que vous avez indiqué. A défaut de préciser ce sens, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.*

AFIN DE VOTER en son nom sur tous les points suivants à l'**ORDRE DU JOUR** :

2. Projet avec BNP Paribas

Proposition d'approuver le projet fondé, d'une part, sur l'adossement de Fortis Banque SA/NV à BNP Paribas S.A. et, d'autre part, sur la consolidation du modèle de bancassurance à travers une vente par Fortis Insurance N.V. de 25% des actions plus une action de Fortis Insurance Belgium SA/NV à Fortis Banque SA/NV et à travers la création d'un partenariat stratégique entre le Groupe BNP Paribas (en ce compris Fortis Banque SA/NV) et le Groupe Fortis. Les termes et conditions de ce projet sont stipulés dans une convention conclue entre Fortis SA/NV, Fortis N.V., Fortis Brussels SA/NV, Fortis Utrecht N.V., Fortis Insurance N.V., BNP Paribas S.A., la Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA/NV, l'Etat belge, Fortis Banque SA/NV et Fortis Insurance Belgium SA/NV et sont résumés dans la circulaire destinée aux actionnaires.

Pour **Contre** **Abstention**

3. Conseil d'Administration - Nominations

Sous réserve de l'approbation par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et de la nomination en qualité de membre du Conseil d'Administration de Fortis N.V.:

- 3.1 Proposition de nommer Monsieur Frank Arts, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour **Contre** **Abstention**

- 3.2 Proposition de nommer Monsieur Guy de Selliers de Moranville, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour **Contre** **Abstention**

- 3.3 Proposition de nommer Monsieur Roel Nieuwdorp, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour **Contre** **Abstention**

- 3.4 Proposition de nommer Monsieur Lionel Perl, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011.

Pour **Contre** **Abstention**

- 3.5 M. Jin Shaoliang, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2011

Pour **Contre** **Abstention**

4. Acquisition et aliénation de Fortis Units

- 4.1. Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration de la société ainsi que les Conseils d'Administration de ses filiales directes, pour une période de 18 mois prenant cours à l'issue de l'Assemblée Générale qui délibérera de ce point, à acquérir des Fortis Units dans lesquelles des actions Fortis SA/NV jumelées sont incluses, à concurrence de maximum 10% des actions émises, pour des contre-valeurs équivalentes au cours de clôture de la Fortis Unit sur Euronext Brussels et Euronext Amsterdam le jour qui précède immédiatement l'acquisition et augmentée de quinze pour-cent (15%) au maximum ou diminuée de quinze pour-cent (15%) au maximum

Pour **Contre** **Abstention**

- 4.2. Proposition d'autoriser le Conseil d'Administration de la société ainsi que les Conseils d'Administration de ses filiales directes, pour une période de 18 mois prenant cours à l'issue de l'Assemblée Générale qui délibérera de ce point, à aliéner aux conditions qu'il déterminera, des Fortis Units dans lesquelles des actions Fortis SA/NV jumelées sont incluses.

Pour **Contre** **Abstention**

5. Modification des statuts

5.1 Section : CAPITAL – ACTIONS

Article 8 : Capital

- 5.1.1. Proposition de d'abord restructurer les fonds propres de la société et de réduire le capital social en vue d'apurer les pertes reportées attendues de EUR 22.506.376.781,48 subies par la Société fin 2008 (Comptes statutaires en Belgian GAAP fin 2008), de la manière suivante :
- Réduction de la rubrique « Réserves disponibles » d'un montant d'EUR 5.357.718.878,08 ;
 - Réduction de la rubrique « Primes d'émission » d'un montant d'EUR 9.239.682.069,75 ;
 - Réduction de la rubrique « Réserve légale » d'un montant d'EUR 660.385.483,55 ;
 - Réduction de la rubrique « Capital souscrit » d'EUR 7.248.590.350,10.

Pour **Contre** **Abstention**

- 5.1.2. Proposition d'ensuite réduire encore le capital social de la société d'un montant d'EUR 2.475.574.860,76 et de comptabiliser ce montant sous la rubrique « Réserves disponibles » et de modifier l'article 8 des statuts comme suit : « *Le capital social est fixé à un milliard cinquante-six millions neuf cent nonante-six mille quarante-quatre euros et seize cents (1.056.996.044,16 EUR) et est entièrement libéré. Il est représenté par deux milliards cinq cent seize millions six cent cinquante-sept mille deux cent quarante-huit (2.516.657.248) actions jumelées sans désignation de valeur nominale.* »

Pour **Contre** **Abstention**

5.2 Section : CAPITAL – ACTIONS

Article 9 : Capital autorisé

5.2.2. Proposition d'annuler le solde non utilisé du capital autorisé, mentionné dans l'article 9 a) des statuts, existant à la date de publication dans le Moniteur belge des modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires et de modifier ce paragraphe a) qui sera libellé comme suit :

« a) Sans préjudice du principe du jumelage des actions, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de deux cent dix millions (EUR 210.000.000) euros. Cette autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de trois ans à partir de la date de publication dans le Moniteur belge des modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 avril 2009. »

Pour **Contre** **Abstention**

5.3 Section : CONSEIL D'ADMINISTRATION – MANAGEMENT

Proposition de modifier l'article 13 a) première phrase comme suit :

« Le conseil d'administration est composé de onze membres au plus ».

Pour **Contre** **Abstention**

Fait à , le 2009.

signature

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pourrions vous contacter en cas de nécessité :

Privé :

Bureau :

e-mail :

**Le présent document doit parvenir au plus tard le jeudi 2 avril 2009 à 19 heures
à la société mentionnée ci-dessous.**

Fortis SA/NV

Corporate Administration - 1WA2A

Rue Royale 20 - 1000 Bruxelles – Belgique

Fax. : +32 (0)2 565 23 84

E-mail : corporate.adm@fortis.com